



Création de l'union Patrimoine des Pays de l'Ain

Avant la naissance de Sites et Monuments de l'Ain, aujourd'hui Patrimoine des Pays de l'Ain, le mouvement associatif culturel et patrimonial est très peu représenté dans l'Ain. Quelques sociétés savantes maillent le territoire : Société d'Emulation, Société des Naturalistes et Archéologues de l'Ain ou Société le Bugey sont les plus importantes. D'autres associations manifestent un intérêt grandissant en faveur de la connaissance d'un site, tel les Amis d'Izernore, ou en faveur de la sauvegarde d'un village, tel le Comité de défense et de conservation du vieux Pérouges avec le concours de personnalités prestigieuses comme Edouard Herriot et l'architecte lyonnais Tony Garnier. Dans les décennies qui suivent, on ne parle pas encore de patrimoine mais de richesses artistiques, richesses que le ministre de la culture André Malraux souhaite voir inventorier dès 1964 sous l'influence de l'historien André Chastel.

L'histoire de l'Union débute alors dès février 1965 avec la création de l'association des Vieilles Maisons de l'Ain (Comité régional de l'Association des vieilles maisons françaises) dont les buts sont de « grouper les adhérents de cette association résidant dans l'Ain ou y ayant des intérêts ».

Mais c'est en février 1966 que des changements rapides d'appellation et de statuts s'opèrent. Dès lors, l'Union s'investit dans sa véritable mission : fédérer les associations culturelles et patrimoniales du département de l'Ain. L'Association pour la Sauvegarde des Sites et Monuments de l'Ain, nouvellement nommée, se doit « d'assumer par tous moyens de droit et de fait la sauvegarde du patrimoine archéologique, architectural, historique et artistique du département de l'Ain en groupant notamment, en vue d'une action commune, les adhérents de l'Ain des diverses associations poursuivant localement des buts similaires ». Dès son origine, la politique de l'Union est « de susciter la création d'associations là où elles n'existent pas et où elles se justifient, coordonner les efforts et rompre leur isolement ».

Cette volonté est reconduite en 1982 avec le lancement de la charte de l'Union :

- 1- connaître le patrimoine et le faire connaître (expositions)
- 2- défendre ce patrimoine et devenir une force de dissuasion contre le vandalisme, l'ignorance, l'indifférence
- 3- sauvegarder le patrimoine par des opérations de sauvetage
- 4- être l'interlocuteur privilégié du département en matière de promotion du patrimoine.

Plus de trente ans après, cette philosophie est plus que jamais d'actualité. L'Union a toujours pour but « d'apporter son concours direct ou indirect à toute association nationale, régionale, ou locale poursuivant un but de sauvegarde ou de mise en valeur du patrimoine ».

L'année 1980, consacrée année du patrimoine, marque une mutation considérable du terme. C'est précisément à cette époque, en 1983, que l'union Sites et Monuments de l'Ain devient Patrimoine des Pays de l'Ain pour mieux prendre en compte ces nouveaux patrimoines. Nombre d'associations sont d'ailleurs nées de cette prise de conscience nouvelle du patrimoine et notre union a vu ses adhérents passer de 30 en 1979 à 50 en 1985.

Ce partenariat avec les associations s'avère être un atout majeur : leur présence sur le terrain permet une surveillance optimale du patrimoine. Elles ont pour mission d'informer l'Union de toutes les menaces pesant sur le patrimoine, y compris dans le domaine du patrimoine non protégé. L'Union rassemble et représente tous ceux qui ont à cœur de préserver l'essence même de notre pays, ses richesses et ses beautés.

Aujourd'hui et après 50 ans de vie au service du patrimoine, Patrimoine des Pays de l'Ain a su diversifier ses actions pour toucher tous les patrimoines et intéresser tous les publics. Au delà de son travail de conseil, l'Union a construit toute son action autour de plusieurs mots-clés : sauvegarder, inventorier, publier, animer et sensibiliser.

Elle regroupe aujourd'hui 123 associations de l'Ain, à vocation culturelle et patrimoniale, représentant plus de 10 000 personnes. C'est dire aussi sa capacité à fédérer puisqu'elle regroupe 1.55 % du tissu associatif à vocation patrimoniale de France (123 associations sur 8000) alors que notre département ne réunit qu'1% de la population nationale (600 000 sur 66 000 000).

Par le nombre de ses adhérents (personnes morales uniquement), Patrimoine des Pays de l'Ain est l'une des fédérations départementales les plus importantes de France.